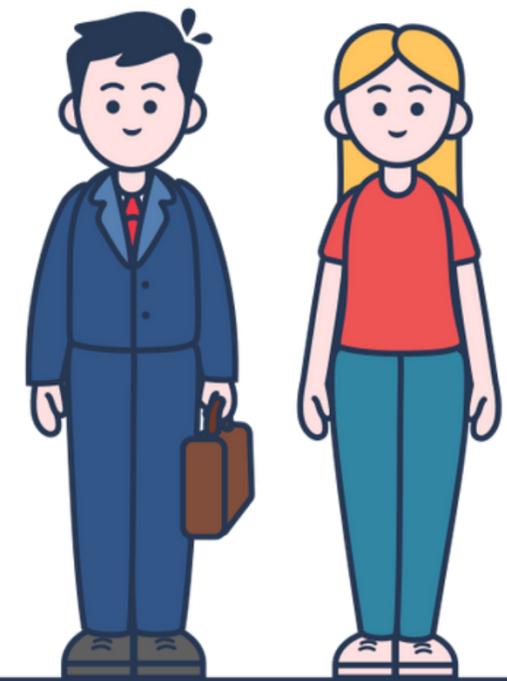


- DICRIM -

**Le Document d'Informations
Communales sur les Risques Majeurs
de la commune de LAVENTIE**





Qu'est-ce qu'un DICRIM ? ■■▲

Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), la commune de Laventie s'organise et se prépare à réagir au mieux en cas de crise. Mais nous avons tous un rôle à jouer pour limiter les conséquences négatives d'un événement naturel, technologique ou particulier. C'est la raison pour laquelle nous vous invitons à consulter ce Document d'Informations Communales sur les Risques Majeurs (DICRIM) dont l'objectif est de vous informer des risques existants sur notre territoire et des bons gestes à adopter pour y faire face.



SOMMAIRE

- Le risque inondation.....4
- Le risque météorologique.....5
- Le risque sismique.....7
- Le risque mouvement de terrain.....8
- Le risque industriel.....9
- Le risque de transport de matières dangereuses.....10
- Le risque de découverte d'engins de guerre.....11
- Le risque attentat.....³.....12
- Le risque sanitaire.....13
- Annexes (cartographie et numéros importants).....14



L'inondation est une submersion temporaire, par l'eau, de terres qui ne sont pas submergées en temps normal, quelle qu'en soit l'origine. Elle peut être la conséquence du débordement des cours d'eau, du ruissellement agricole et/ou urbain ou encore de la remontée des nappes phréatiques par exemple.

LE RISQUE INONDATION

- La commune de Laventie est concernée par le risque d'inondation par débordement de cours d'eau, ruissellement et remontée de nappe phréatique. Par le passé, la commune a connu plusieurs événements dont 5 qui ont fait l'objet d'une reconnaissance CATNAT (catastrophe naturelle) : 19/12/1993 au 02/01/1994 ; 06/06/1998 ; 25/12/1999 au 29/12/1999 ; 05/03/2012 au 07/03/2012 ; 29/05/2016 au 08/06/2016
- Pour vous tenir informé à propos de ce risque, vous pouvez vous renseigner :
 - Sur [MétéoFrance](#) et [APIC](#)
 - Sur [Vigicrue](#)
 - Sur [Infolys](#)
 - Auprès de la mairie et de la préfecture

LES RÉFLEXES A ADOPTER



Coupez gaz et électricité



Fermez les ouvrants
(portes, aérations, fenêtres)



Réfugiez-vous en hauteur



Tenez-vous informé :
écoutez la radio



N'appellez qu'en cas
d'urgence, libérez les lignes
pour les secours



N'allez pas chercher
vos enfants à l'école,
ils sont pris en charge

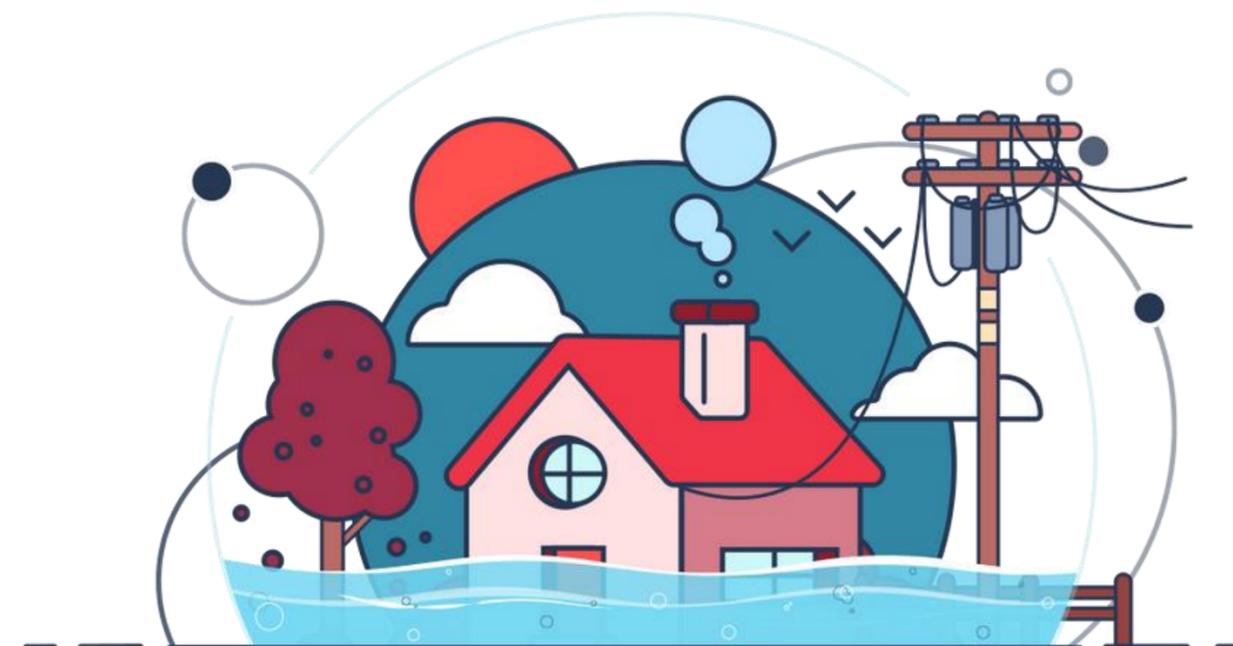
Repère de crue à Laventie

07 Juin 2016

Plus Hautes Eaux Connues

Le Courant
des Amoureux

Rue du Général de Gaulle,
en face de la mairie





LE RISQUE METEOROLOGIQUE

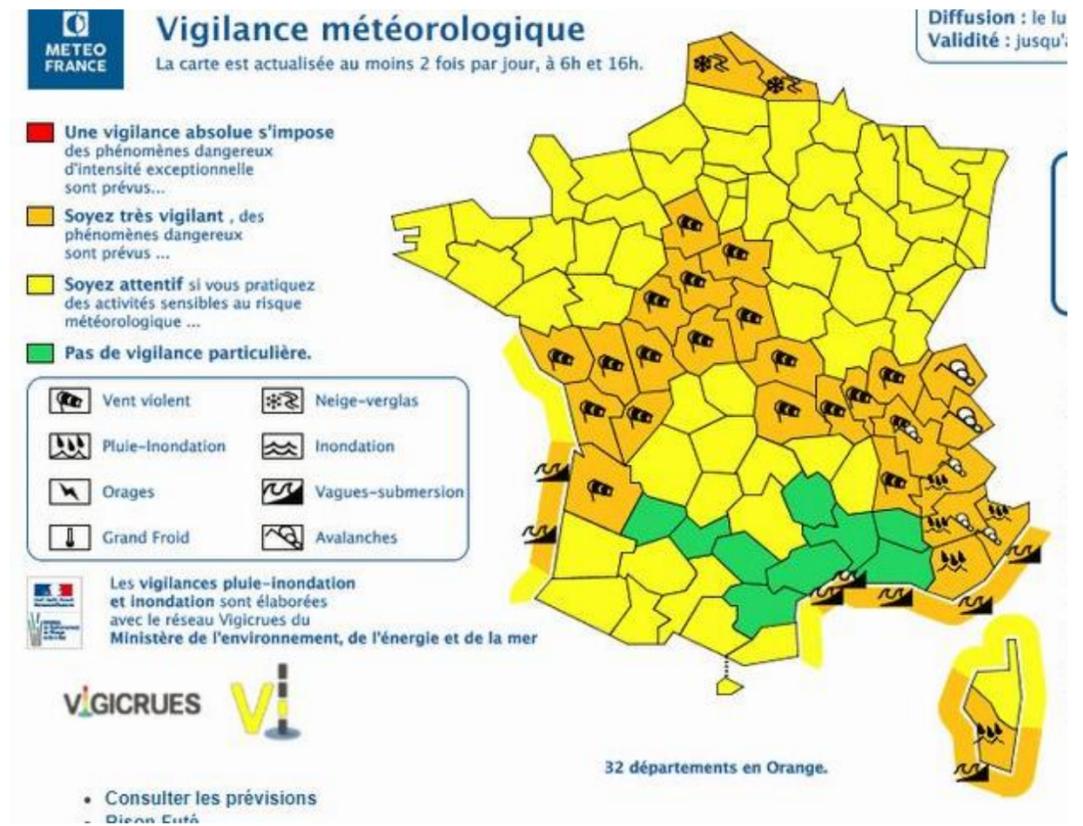
Le risque météorologique est dû à un phénomène climatique dont les facteurs atteignent des intensités extrêmes. Son importance et son ampleur peuvent avoir des conséquences importantes sur les plans humains, économiques et environnementaux. C'est le cas des vents violents, des orages, des périodes de grand froid, de canicule, de sécheresse ...

À l'image de la tempête de 1999 ou de l'épisode caniculaire de 2003, nous devons rester vigilants aux phénomènes climatiques extrêmes.

Ils sont observables sur la carte météoFrance qui signale, dans les 24 heures, la survenue d'un événement selon sa nature (vent, canicule, grand froid, neige-verglas, orage..) et son intensité via un code couleur (vert, jaune, orange et rouge).

Pour y faire face, la commune applique les mesures relatives au déclenchement du plan grand froid et du plan canicule.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site [MétéoFrance](https://www.meteo.fr) et vous renseigner auprès de la mairie ou de la préfecture.





► LES BONS REFLEXES A ADOPTER

■ En cas de canicule



Buvez de l'eau et évitez l'alcool



Restez au frais, fermez les volets le jour et aérez la nuit



Mouillez-vous le corps



Évitez les efforts physiques



Donnez et prenez des nouvelles de vos proches

■ En cas de grand froid



Habillez-vous chaudement



Chauffez votre logement et vérifiez le bon état de marche de votre chauffage



N'utilisez pas les chauffages à combustion en continu et ne bouchez pas les entrées d'air



Évitez de vous déplacer



Évitez de sortir aux heures les plus froides et limitez les efforts physiques



Prévenez le 115 si vous remarquez des personnes sans abri ou en difficulté

■ En cas de tempête



Mettez-vous à l'abri



Calfeutrez les ouvertures (portes, fenêtres et aérations)



A l'extérieur, éloignez-vous des fils électriques et des bâtiments



Tenez-vous informé : écoutez la radio



N'appellez qu'en cas d'urgence, libérez les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont pris en charge



Un séisme ou tremblement de terre est une secousse du sol résultant de la libération brusque d'énergie accumulée par les contraintes exercées sur les roches. Cette libération d'énergie se fait par rupture le long d'une faille, généralement préexistante.

LE RISQUE SISMIQUE

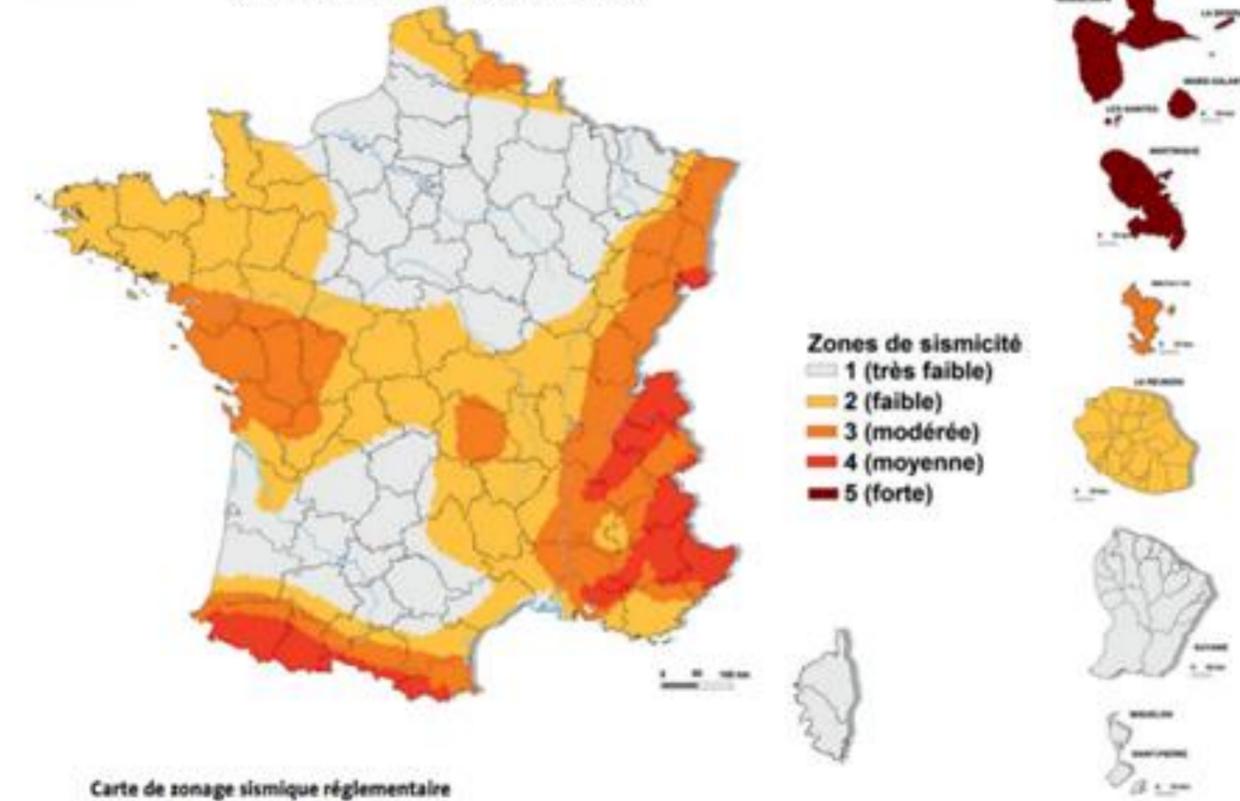
- La commune de Laventie est concernée par un risque de sismicité de niveau 2 (faible). Pour autant, ce risque ne doit pas être négligé.

L'un des derniers séismes connu dans la commune date de 1983 (épicerie localisé à Liège), ce qui a été à l'origine de légers tremblements, chutes d'objet et fissures dans les plâtres.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les sites [sisfrance](#), [France séisme](#) et vous renseigner auprès de la mairie ou de la préfecture.



Zonage sismique de la France
en vigueur depuis le 1er mai 2011
(art. D. 563-8-1 du code de l'environnement)



Carte de zonage sismique réglementaire

LES RÉFLEXES A ADOPTER



Abritez-vous sous un meuble solide loin des portes, fenêtres et meubles lourds



A l'extérieur, éloignez-vous des fils électriques et des bâtiments



Tenez-vous informé : écoutez la radio



N'appellez qu'en cas d'urgence, libérez les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont pris en charge



Coupez gaz et électricité



Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

La commune est concernée par des **mouvements lents** qui entraînent une déformation progressive des terrains, pas toujours perceptible par l'humain.

C'est le cas avec la nature argileuse du sol. En effet, les argiles varient en fonction de la teneur en eau, c'est-à-dire, qu'ils gonflent avec l'humidité et se rétractent avec la sécheresse, ce qui peut être à l'origine de fissures dans les maisons par exemple. Ce risque de retrait et gonflement d'argiles est considéré comme moyen et 3 événements ont d'ailleurs été reconnus catastrophe naturelle dans le passé.

Parallèlement, la commune est également concernée par des **mouvements rapides** qui se propagent de manière brutale et soudaine. Ils peuvent être la conséquence de mouvements lents ou d'un phénomène d'effondrement d'une cavité souterraine (ancienne carrière, ...).

Pour plus d'informations, vous pouvez renseigner auprès de la mairie, de la préfecture, du [BRGM](#) ou encore auprès de la [DREAL](#).

▶ LES RÉFLEXES A ADOPTER



Ni f ammes, ni cigarettes



A l'extérieur, éloignez-vous des fils électriques et des bâtiments



Tenez-vous informé :
écoutez la radio



N'appellez qu'en cas
d'urgence, libérez les lignes
pour les secours



N'allez pas chercher
vos enfants à l'école,
ils sont pris en charge



Coupez gaz et électricité



Un risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement.

LE RISQUE INDUSTRIEL

Lors d'un accident industriel, on distingue trois effets possibles qui peuvent être associés :

- **Les effets toxiques** (fuite de produit polluant sous forme de nuage gazeux, par exemple) ;
- **Les effets thermiques** (rayonnement d'un incendie ou d'une explosion : boules de feu, par exemple) ;
- **Les effets de surpression** (liés à une explosion : projection de débris, effondrement d'une structure, par exemple).

Certains sites industriels pouvant représenter des nuisances et dangers sont des Installations Classées Protection de l'Environnement (ICPE). Elles sont soumises à des réglementations visant à prévenir les risques d'accident et leurs conséquences. À Laventie, on compte une ICPE à enregistrement (SMICTOM des Flandres).

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter géorisque, le site du [S3PI](#) ou encore vous renseigner auprès de la mairie ou de la préfecture.



Niveau de classement selon le niveau de dangerosité du site :



SEVESO seuil haut

SEVESO seuil Bas

Autorisation

Enregistrement

Déclaration

▶ LES RÉFLEXES A ADOPTER



Mettez-vous à l'abri



Ni f ammes, ni cigarettes



Calfeutrez les ouvertures (portes, fenêtrre et aération)



Coupez gaz et électricité



Mouillez-vous le corps



Tenez-vous informé : écoutez la radio



N'appellez qu'en cas d'urgence, libérez les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont pris en charge

LE RISQUE DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



Le risque de transport de matières dangereuses est lié à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations. Ce risque concerne le transport des produits toxiques, explosifs, polluants ainsi que les produits dont nous avons régulièrement besoin (carburants, gaz ou engrais).

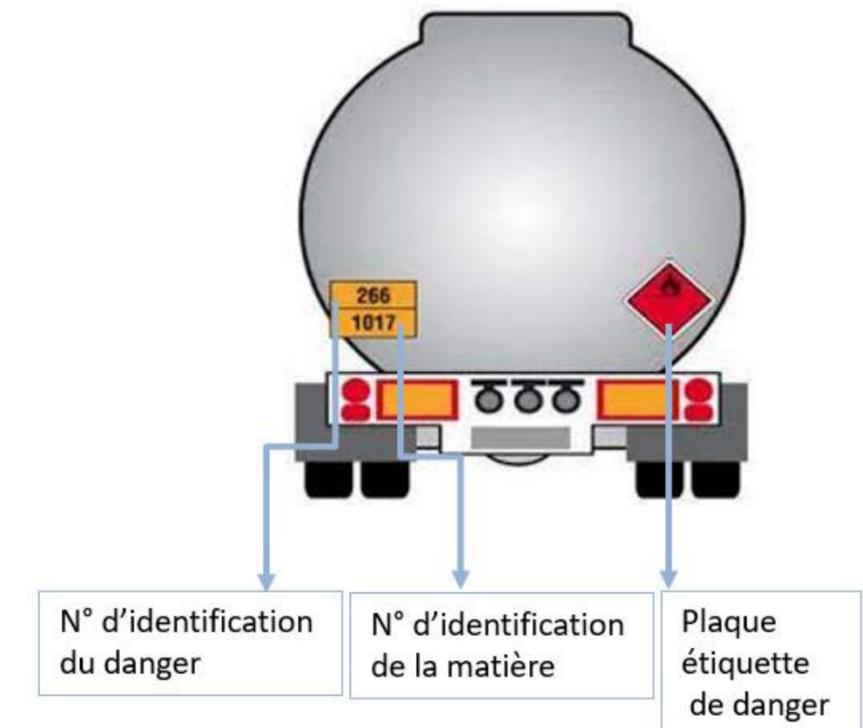
Les principaux dangers sont :

- **L'explosion** occasionnée par un choc avec étincelles, par échauffement d'une cuve de produit volatil ou comprimé, par le mélange de produits incompatibles.
- **L'incendie** à la suite d'un choc, d'un échauffement, l'inflammation accidentelle d'une fuite de produits inflammables.
- **La dispersion** dans l'air (nuage toxique), l'eau et le sol de produits, avec des risques d'intoxication et de pollution.

À Laventie, le risque de transport de matières dangereuses concerne les axes routiers principaux (D173, D171, D169, D947, D166) ainsi que les canalisations enterrées (hydrocarbure).

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les sites suivants : Aria.developpement-durable.

Informations à relever si vous êtes témoin d'un accident de transport de matières dangereuses



► LES RÉFLEXES A ADOPTER



Mettez-vous à l'abri



Calfeutrez les ouvertures (portes, fenêtre et aération)



Ni f ammes, ni cigarettes



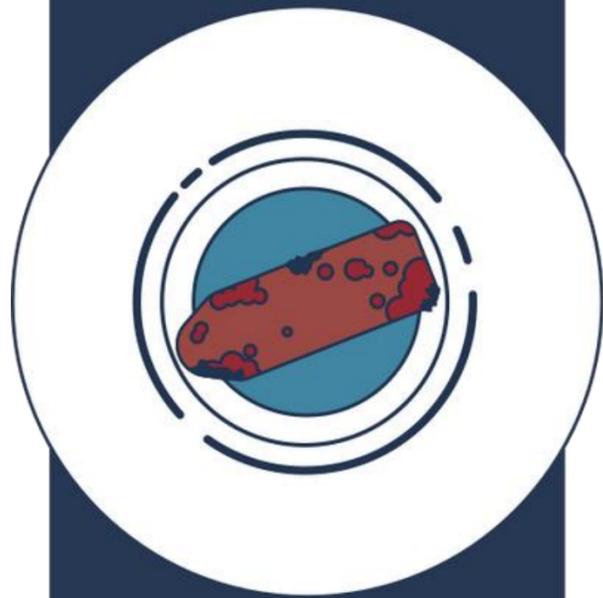
Tenez-vous informé : écoutez la radio



N'appellez qu'en cas d'urgence, libérez les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont pris en charge



La découverte d'engins de guerre peut représenter un danger mortel pour la ou les personnes présentes sur place lorsqu'il y a manipulation ou transport de ces munitions abandonnées et plus particulièrement celles à charge chimique

LE RISQUE ENGIN DE GUERRE

- Notre région ayant été durement touchée pendant la première et seconde guerre mondiale, des engins de guerre peuvent encore être découverts aujourd'hui.

En 2001 et 2002, les agents du Service de Déminage d'Arras, qui interviennent sur l'ensemble de la région Nord-Pas-de-Calais, ont parcouru quelque 231917 kms, répondant à 3517 demandes d'intervention et collectant environ 155 tonnes de matériel.

Parmi les engins de guerre, on distingue :

- **Les armes conventionnelles** : il peut s'agir de munitions d'artillerie (allemandes, anglaises ou françaises), ou d'aviation (bombes allemandes, américaines et anglaises), de mines, de grenades...dont les dommages sur les personnes et les biens peuvent s'avérer extrêmement importants.
- **Les armes chimiques** : il s'agit de munitions produites en France entre 1915 et 1918. Les gaz toxiques les plus couramment rencontrés sont l'ypérite et la vitryte (stocks importants en 1916 qui n'ont pas été utilisés).

Les principaux dangers sont : l'explosion, l'intoxication et les brûlures.

► LES RÉFLEXES A ADOPTER



Ne manipulez pas les engins de guerre



Mettez-vous à l'abri



Ni f ammes, ni cigarettes



Tenez-vous informé :
écoutez la radio



Appelez les services
de police et la mairie



N'allez pas chercher
vos enfants à l'école,
ils sont pris en charge



LE RISQUE ATTENTAT

Le plan VIGIPIRATE est un outil central du dispositif Français de lutte contre le terrorisme. Il associe tous les acteurs nationaux – l'Etat, les collectivités territoriales, les entreprises et les citoyens – à une démarche de vigilance, de prévention et de protection. Selon l'intensité du risque, on distingue trois niveaux :

- vigilance,
- sécurité renforcée – risque attentat,
- urgence attentat.

Le risque attentat fait référence aux attaques terroristes, qui sont des actes de violence. Une attaque terroriste peut prendre des formes variées (fusillade de masse, assassinat de personnalités, prise d'otage, destruction d'infrastructures symbolique, cyberattaque). Elle frappe des civils faisant de chaque citoyen une cible potentielle.

VIGIPIRATE : 3 NIVEAUX D'ALERTE

<p>VIGIPIRATE</p> <p>POSTURE PERMANENTE</p> <p>Mesures permanentes de sécurité</p>	<p>VIGIPIRATE</p> <p>SECURITE RENFORCEE RISQUE ATTENTAT</p> <p>NIVEAU ÉLEVÉ DE RISQUE TERRORISTE</p> <p>Mesures exceptionnelles pour prévenir tout risque d'attentat imminent</p>	<p>VIGIPIRATE</p> <p>URGENCE ATTENTAT</p> <p>MENACE IMMEDIATE D'UN ACTE TERRORISTE OU À LA SUITE IMMEDIATE D'UN ATTENTAT</p> <p>Mesures exceptionnelles d'alerte à la population</p>
---	--	---

DemarchesAdministratives.fr
Le quotidien du citoyen

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les sites suivants :

- gouvernement.fr
- sgdsn.gouv.fr

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER

si c'est impossible

2/ SE CACHER

3/ ALERTER

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE

VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
- Quand vous entrez dans un lieu, repérez les sorties de secours
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr



Pour en savoir plus :
www.encasdataaqqe.gouv.fr





LE RISQUE SANITAIRE

Le risque sanitaire dépend de la nature de la contamination, de sa toxicité, de la durée et de l'importance de l'exposition de l'homme avec la source de contamination.

Il existe donc différents risques sanitaires :

- **Le risque épidémique** : une épidémie, c'est le développement et la diffusion rapide d'une maladie souvent contagieuse parmi la population.

- **Le risque pandémique** : une épidémie qui s'est répandue très rapidement à travers le monde. Il s'agit souvent d'un nouveau virus contre lequel les populations sont peu ou pas protégées.

Pour se protéger face à ce risque important (saisonnier ou continu), on peut tous agir (gestes barrières, gel hydroalcoolique, masques..)

On appelle risque sanitaire un risque immédiat ou à long terme représentant une menace directe pour la santé des populations nécessitant une réponse adaptée du système de santé. Parmi ces risques, on recense notamment les risques infectieux pouvant entraîner une contamination de la population (Ébola, pandémie grippale, covid-19...).



INFORMATION CORONAVIRUS COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

- Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter
- Eviter de se toucher le visage
- Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres
- Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades
- En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

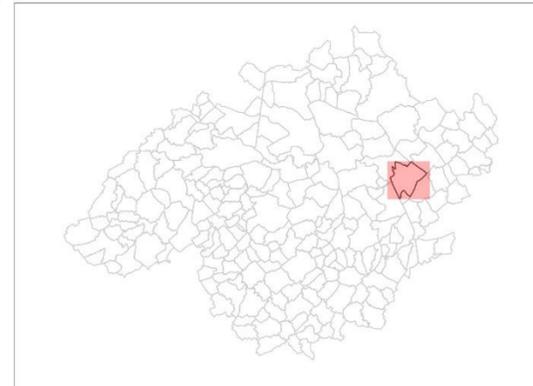
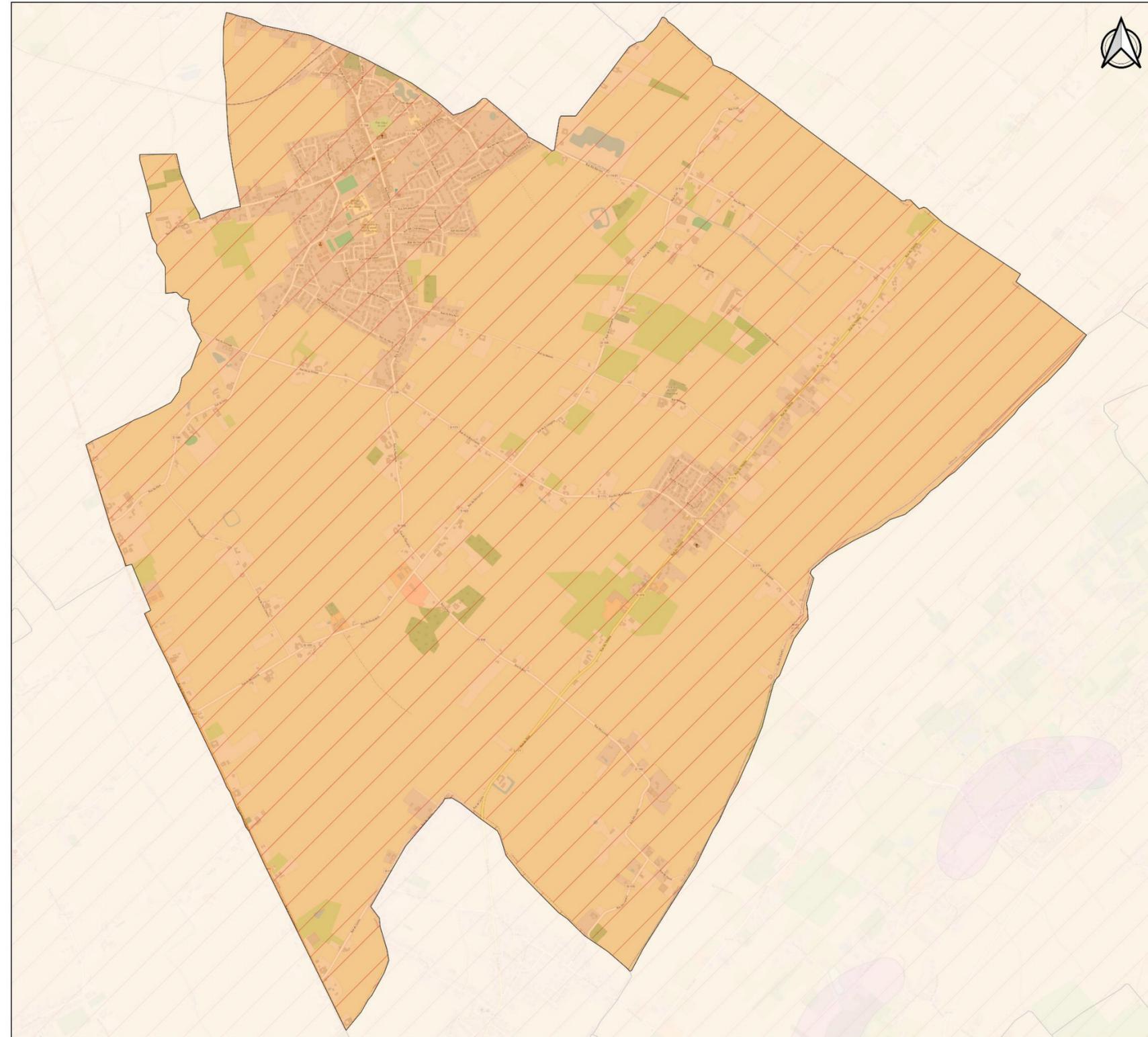
GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS 0 800 130 000 (appel gratuit)



ANNEXES



► CARTE 1 : MOUVEMENT DE TERRAIN ET RISQUE SISMIQUE



LAVENTIE 

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs - DICRIM

Risque "Géologique"

- Légende**
- Risques Géologiques**
 - Risque sismique
Zone de sismicité 2
 - Aléa Mouvement de terrain**
 - Retrait/Gonflement des argiles
Moyen

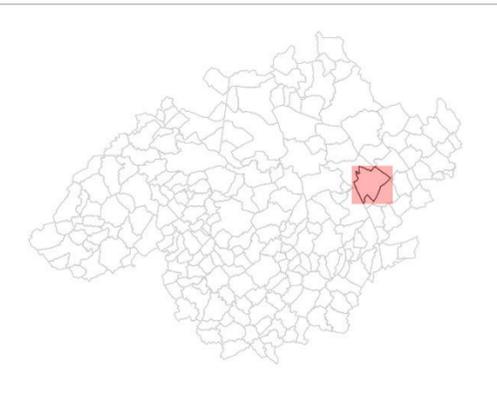
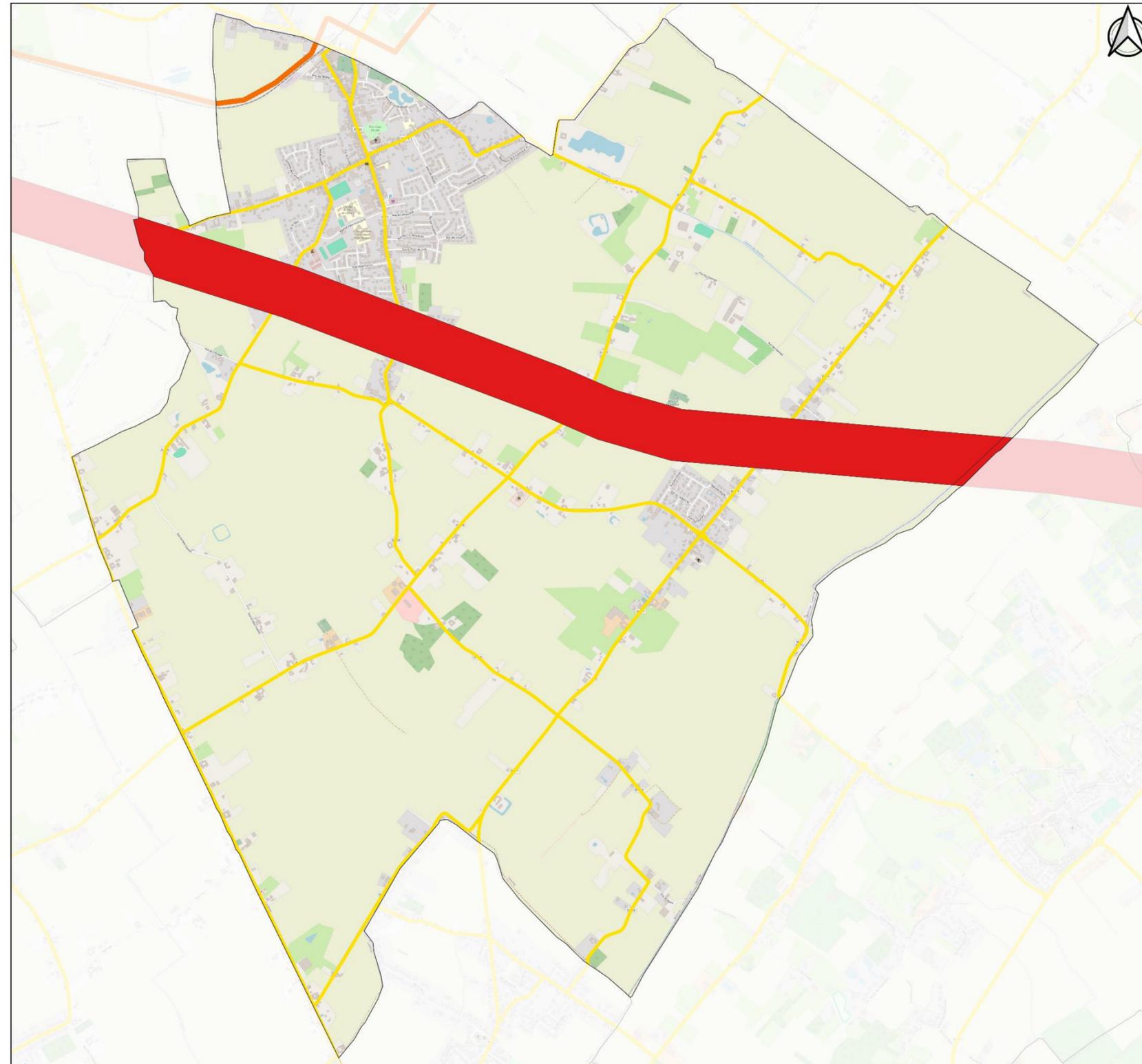


0 500 1 000 m

Version du 2014-04-01
Carte MTC2014-03-2014-03
Auteur : CC



► CARTE 2 : LES RISQUES TECHNOLOGIQUES



LAVENTIE



Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs - DICRIM

Risque "Transport de matières dangereuses - TMD"

Légende

- Risques Technologiques**
Aléa Transport de matières dangereuses
- Canalisation de transport d'hydrocarbure
 - Canalisation de transport de gaz
 - Transport routier



0 500 1 000 m

Version : 2014-04-03
Carte N°152/01/2014-03-03
Mise à jour : CC



► NUMEROS UTILES



SAMU

☎ **15**



POLICE

☎ **17**



POMPIERS

☎ **18**



URGENCE SMS

☎ **114**



EN MER

☎ **196**



EUROPE

☎ **112**



MAIRIE

☎ **03.21.27.60.98**



■ SITE INTERNET

<https://www.georisques.gouv.fr/>

<https://www.pas-de-calais.gouv.fr/>

<https://www.laventie.fr/>

CCFL : <https://www.cc-flandrelys.fr/>

<https://www.sage-lys.net/index.php/symsagel>

■ RADIOS

France Bleu Nord • Lille • 87.8 MHz

France Inter Lille • 103.7MHz

Document réalisé par le SYMSAGEL en collaboration avec la commune de Laventie
Edition 2024

Crédits photos, logos et texte : service-public.fr, géorisque.fr, Météo France, DICRIM de la ville de Dunkerque, gouvernement.fr, DDRM du Nord, DDRM du Pas-de-Calais, DICRIM de de la ville de Rouen, DICRIM de Serques, ergc.ca et canva.

